

# Projet de service hébergement 2024 / 2028 Synthèse

Un projet qui s'inscrit dans les valeurs de l'association :



Le service hébergement de l'UDAF de la Moselle compte trois Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Ces structures jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité, en leur offrant un cadre stable et un accompagnement social adapté. Depuis plusieurs années, les politiques publiques d'hébergement et d'insertion ont évolué, mettant l'accent sur la nécessité d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la coordination entre les structures.

## LES MISSIONS DU SERVICE :

**HEBERGER** Les CHRS proposent un hébergement pour les personnes présentant des difficultés sociales et/ou personnelles. En hébergement d'urgence, cela se traduit par un accueil inconditionnel des personnes sur des places agréées. En hébergement d'insertion, cela se traduit par un hébergement sur des durées plus longues, en fonction des besoins repérés dans l'accompagnement social des personnes accueillies.

### ACCOMPAGNER

Indissociable de l'accueil et de l'hébergement, l'accompagnement social permet d'évaluer les besoins et les attentes de la personne hébergée, d'élaborer avec elle un document individuel de prise en charge et/ou un projet personnalisé, préalable à la réalisation d'un parcours d'insertion. L'adhésion et la motivation de la personne hébergée conditionnent la réussite du parcours d'insertion et l'accès à l'autonomie au travers du relogement.

### SOUTENIR

Corollaires de l'accompagnement social, les actions de soutien réalisées par les professionnels des CHRS peuvent comprendre des aides à la réalisation d'actes de la vie quotidienne, du soutien à la parentalité, du soutien psychologique ou encore du soutien et de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Ces temps d'approche personnalisés permettent une meilleure confiance en soi et favorisent le mieux-être. Quelles que soient les actions de soutien, elles ont pour objectif d'aider à acquérir ou recouvrer une autonomie personnelle.

### ORIENTER

L'orientation proposée par les professionnels des CHRS concerne les personnes pour lesquelles est préconisée, après évaluation des besoins et des attentes, une solution d'hébergement adaptée. Il peut s'agir d'une orientation vers une place de stabilisation ou d'insertion mais aussi vers un établissement sanitaire, social ou médico-social, ou encore vers un logement adapté, intermédiaire ou définitif, pour les personnes en situation d'insertion avancée.

## LES PROFESSIONNELS DU SERVICE

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés en continu qui intervient auprès des personnes accompagnées :



L'expertise et le relais des différents référents permet d'appliquer le suivi de soin dans toutes ses dimensions. Le travail collaboratif et le regard croisé des différents intervenants permettent un suivi qualitatif, la continuité de la prise en charge et participent à la bientraitance de la personne.

## L'ORGANISATION DU SERVICE

### **CHRS SARREGUEMINES - Public : hommes et femmes isolés et ménages**

Une organisation structurée	➡	Des procédures et une organisation interne définie
La modalité de structuration des locaux	➡	La capacité d'hébergement de l'établissement est de 79 places, réparties de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• 55 places en insertion : 22 places d'hébergement intermédiaire situées au sein d'un bâtiment comprenant des chambres individuelles et des espaces collectifs, 33 places d'hébergement ventilées sur 7 appartements du parc public HLM loués par voie de convention,</li><li>• 24 places d'hébergement collectif en urgence.</li></ul>
L'ouverture des structures et des bureaux	➡	Concernant l'accueil en collectif, les structures fonctionnent 24/24 et 7/7 toute l'année. Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement n'est pas autorisé entre 23h00 et 7h00 ; pendant cette plage horaire des veilleurs de nuit sont présents. Les vendredis, samedis et veilles de jours fériés, les portes ferment à minuit.
La continuité de service assurée	➡	Une vigilance particulière à la continuité de service et à la prise en compte des besoins de la personne accompagnée et au suivi de son dossier.

### **CHRS BETTING - Public : hommes seuls**

Une organisation structurée	➡	Des procédures et une organisation interne définie
La modalité de structuration des locaux	➡	La capacité d'hébergement de l'établissement est de 65 places, réparties de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• 10 places en urgence (sur le collectif),</li><li>• 15 places en stabilisation (dont 13 sur le collectif et 2 en éclaté),</li><li>• 32 places en insertion en éclaté (dont 12 pour des hommes seuls) ventilées sur 10 appartements du parc public HLM loués par voie de convention,</li><li>• 8 places de CHRS « Hors les murs » /AGAD.</li></ul>
L'ouverture des structures et des bureaux	➡	Concernant l'accueil en collectif, les structures fonctionnent 24/24 et 7/7 toute l'année. Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement n'est pas autorisé entre 23h00 et 7h00 ; pendant cette plage horaire des veilleurs de nuit sont présents. Les vendredis, samedis et veilles de jours fériés, les portes ferment à minuit.
La continuité de service assurée	➡	Une vigilance particulière à la continuité de service et à la prise en compte des besoins de la personne accompagnée et au suivi de son dossier.



## CHRS FORBACH - Public : ménages avec enfants de plus de 3 ans

Une organisation structurée



Des procédures et une organisation interne définie La capacité d'accueil est

La modalité de structuration des locaux



de 48 places réparties sur 11 appartements du parc public HLM loués par voie de convention auprès de trois bailleurs de la Moselle-Est. Les logements sont entièrement équipés et meublés, permettant aux familles accueillies de trouver dès l'admission des conditions de vie satisfaisantes en bénéficiant des ressources usuelles d'un appartement de nos jours.

La continuité de service assurée

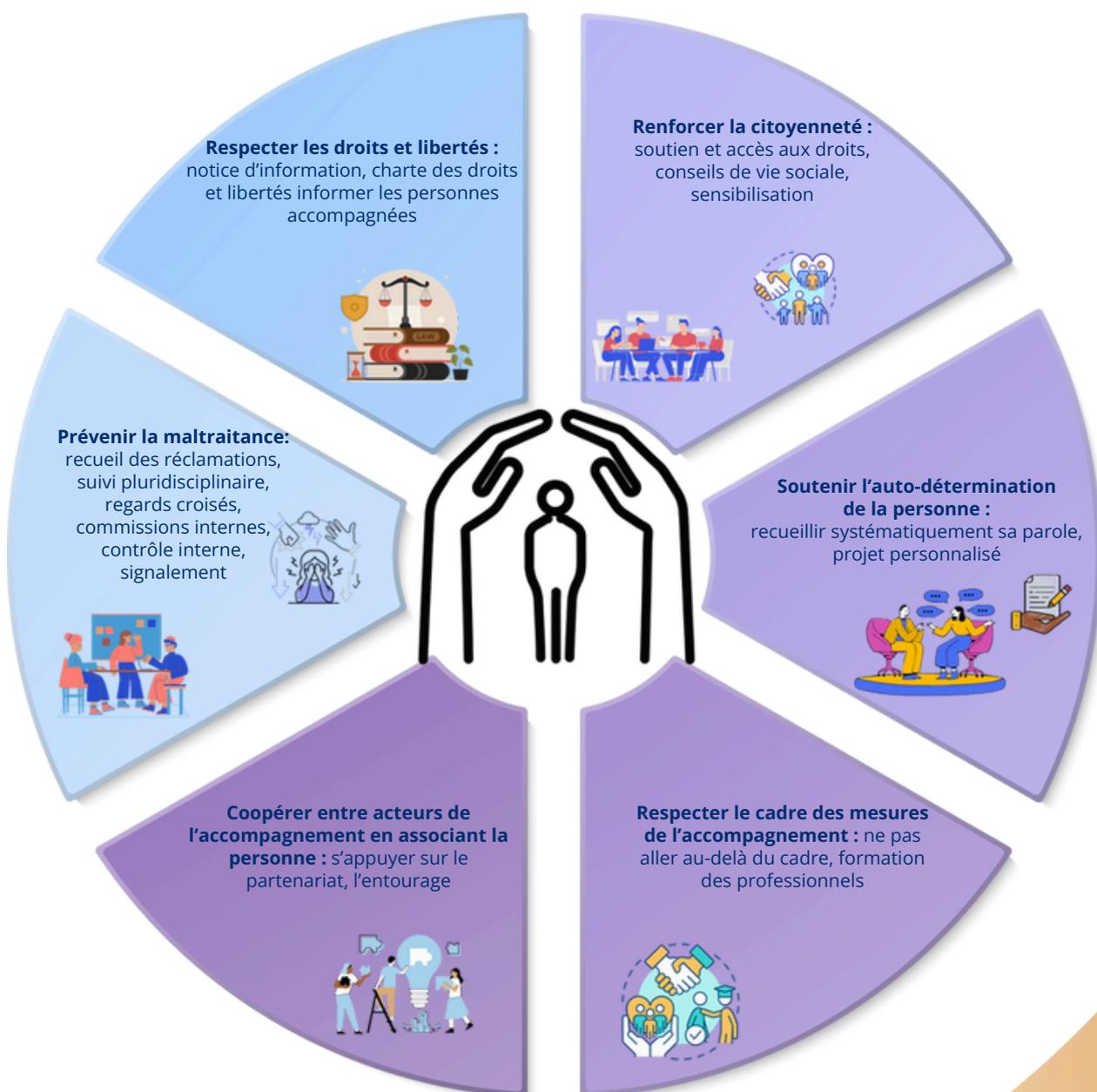


Une vigilance particulière à la continuité de service et à la prise en compte des besoins de la personne accompagnée et au suivi de son dossier.



# LA PLACE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

## Des principes d'intervention qui visent la promotion de la bientraitance



## PLAN D' ACTIONS 2024-2028

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accompagnées, le service d'hébergement et de réinsertion sociale a défini des objectifs et des actions à mettre en oeuvre pour la période 2024-2028 à travers 3 axes de travail.

### AXE 1

**Les personnes accompagnées et l'offre de service**



1. Renforcer la démarche bientraitance, la prévention de la maltraitance et le questionnement éthique
2. Améliorer le repérage et la prévention des risques des personnes accompagnées
3. Soutenir la participation des personnes accompagnées en développant des actions favorisant leur inclusion sociale et leur citoyenneté

### AXE 2

**Les professionnels et les compétences**



1. Renforcer le soutien aux nouveaux professionnels
2. Détecter et prévenir les risques psychosociaux
3. Développer des actions pour favoriser les candidatures et l'embauche des professionnels
4. Renforcer le travail collaboratif entre les différents services d'hébergement et de santé

### AXE 3

**L'organisation du service**



1. Réorganiser l'équipe d'encadrement du Pôle Inclusion et le pilotage des activités
2. Améliorer le suivi de la démarche qualité et gestion des risques
3. Actualiser les procédures d'accompagnement et améliorer l'appropriation de la loi 2002-2